

Rapport annuel | 2012



CPS^{RBC}

Conseil de la Politique scientifique
de la Région de Bruxelles-Capitale

Table des matières

3 Avant-propos

5 Activités

9 A joint strategy between
Brussels and Flanders
with regard to science
and innovation policy

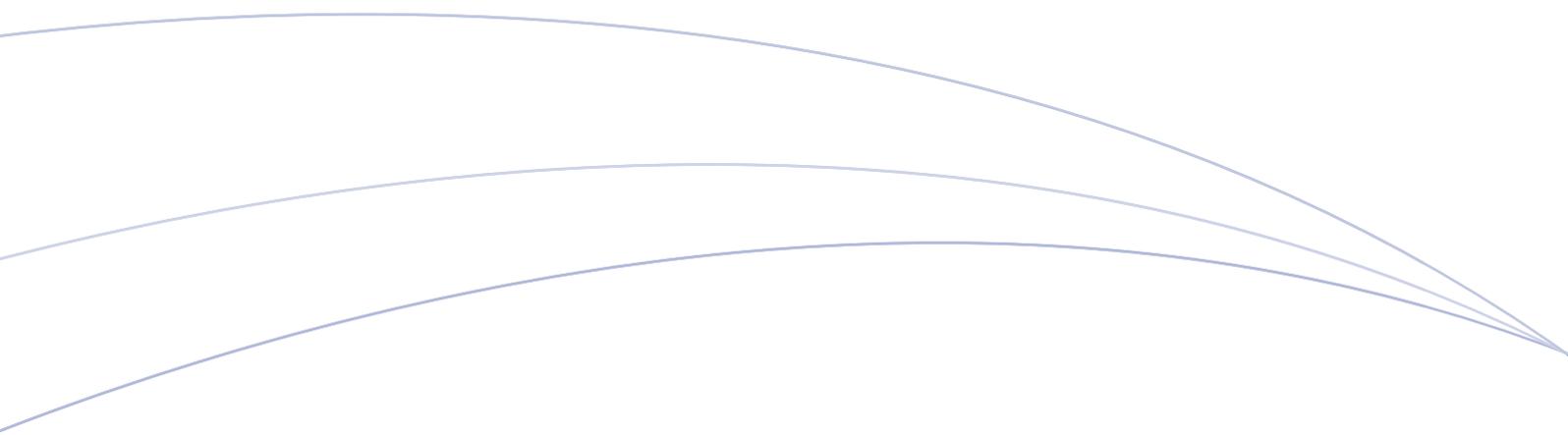
19 Avis

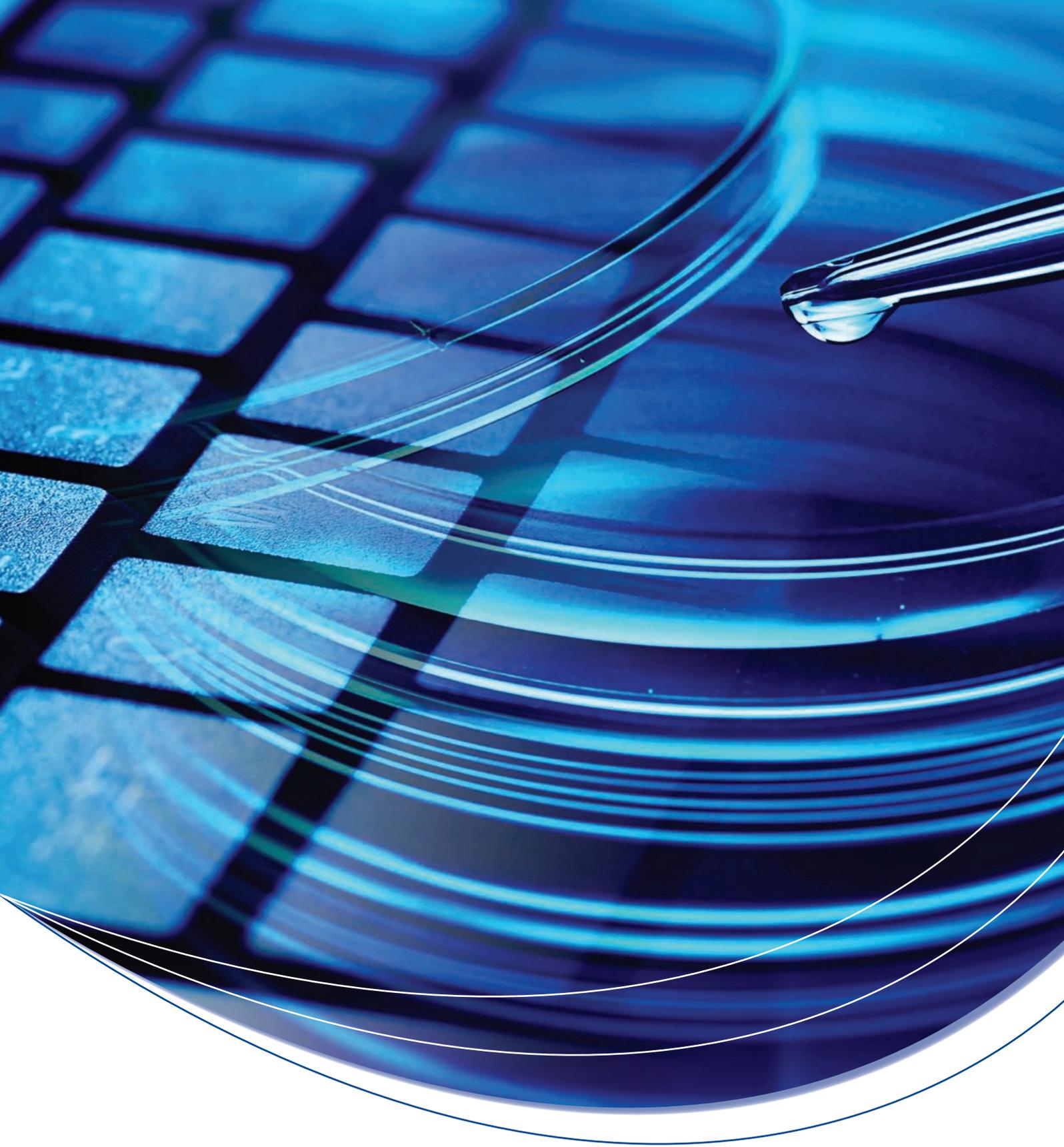
37 Composition du Conseil



CPS^{RBC}

Conseil de la Politique scientifique
de la Région de Bruxelles-Capitale





Avant-propos ^{CPS^{RBC}}

Avant-propos

Nous avons l'honneur de vous présenter le douzième rapport d'activités du Conseil de la Politique Scientifique de la Région de Bruxelles-Capitale.

Ce rapport fait le bilan des activités que le Conseil a entrepris en 2012, mais s'inscrit dans la continuité des activités menées depuis le début de notre mandat en 2009.

Durant ce troisième mandat, nous avons voulu tout d'abord, via le Mémoire de 2009, exprimer auprès du Gouvernement trois priorités en termes de RDI :

1. Amplifier les efforts de structuration et les mesures en faveur des entreprises, des centres sectoriels et des centres académiques ;
2. Construire, dans une logique d'innovation ouverte, une dynamique centripète propre à Bruxelles notamment en renforçant l'efficacité de la chaîne de valeur menant à la création d'emploi et en créant des programmes stratégiques régionaux, pluridisciplinaires, multi-acteurs et centrés sur des problématiques régionales et dont les résultats sont valorisables à et pour Bruxelles ;
3. Se doter de moyens financiers et humains à la hauteur des ambitions affichées.

Ce document fut le fil rouge des travaux menés par le Conseil depuis quatre années. A travers 13 avis, nous pouvons mettre en avant que les principales pistes de ce mémoire ont pu être réalisées. Les années 2009 et 2010 étaient fortement marquées par une mise en place d'une nouvelle structure pour le financement de la RDI, en témoignent les avis concernant la nouvelle ordonnance et les arrêtés d'exécution y relatifs. Sur le plan stratégique, le Conseil a émis en 2010 un avis d'initiative de mise en place d'un tableau de bord RDI pour la Région.

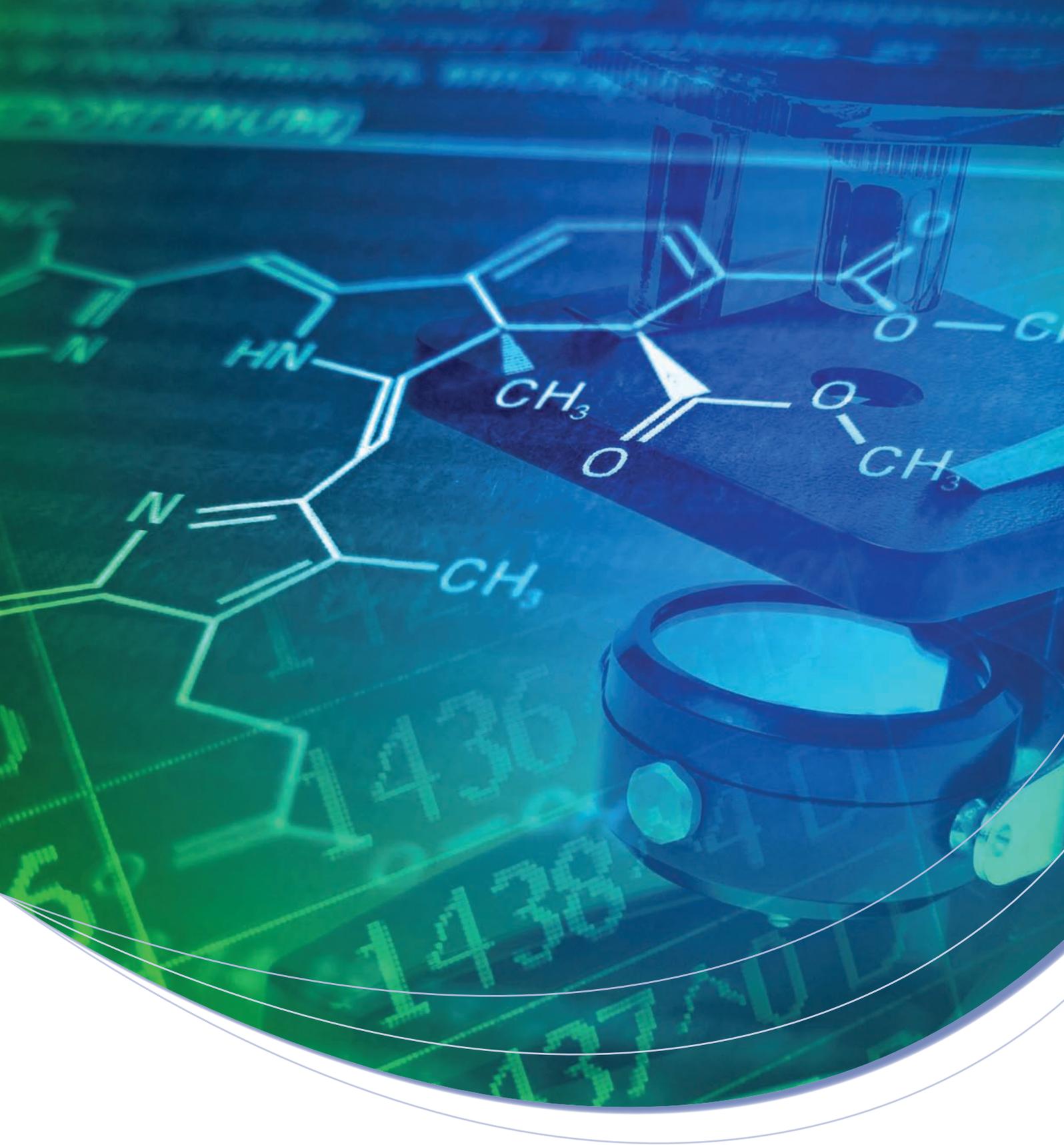
L'année 2011 était principalement axée sur une logique d'ouverture vers l'extérieur, notamment avec des avis relatifs au « plan d'actions conjoint Wallonie-Bruxelles en matière de RDI », une ouverture vers des discussions stratégiques avec la Flandre et la Wallonie en cette matière, et un avis sur la promotion de la Région comme « Région Innovante ».

Cette dernière année du mandat était le fruit des actions déjà lancées précédemment. Le Conseil s'est en premier lieu doté d'un tableau de bord d'une trentaine d'indicateurs qui faciliteront le suivi de l'évolution de la Région en matière de RDI. Deuxièmement, le Conseil a participé activement à l'élaboration de « la mise à jour du plan régional pour l'Innovation », qui répond à la deuxième priorité du Mémoire. N'oublions pas l'événement « Bruxelles, Région de la Connaissance », organisé dans le cadre d'Innovative Brussels, au cours duquel ces deux débouchés ont été présentés au public. Et finalement, il importe de mentionner que les collaborations avec les Conseils des régions voisines ont mené à des documents d'analyse qui formeront une bonne base pour une concrétisation en matière de collaboration interrégionale.

Nous vous souhaitons une agréable lecture.

Viviane Camphyn
Vice-président

Olivier Witmeur
Président



Activités ^{CPS^{RBC}}

Activités

La collaboration interrégionale

A l'initiative des trois conseils bruxellois (CPS^{RBC}), flamand (VRWI) et wallon (CWPS), deux « Independent Expert Groups » (IEG) ont vu le jour afin de mener une réflexion sur les priorités stratégiques communes à développer avec la Région de Bruxelles-Capitale. Ces groupes, composés d'experts en matière de RDI, se sont réunis à partir de l'automne 2011.

En mars 2012, les débats entre l'IEG bruxellois et flamand ont conduit à une recommandation aux Conseils respectifs. Ces conseils ont communiqué ce document à leurs Ministres de tutelle sous la forme d'une lettre de recommandation.

Les travaux entre l'IEG bruxellois et wallon ont également conduit à une recommandation du même type. Ce document qui était finalisé en juin, a fait l'objet d'un avis conjoint des Conseils Bruxellois et Wallon, notamment l'avis n°40, approuvé par le CPS bruxellois en octobre 2012.

Une note de compilation de ces travaux dans le cadre de la collaboration interrégionale est en voie de finalisation et sera présenté au Conseil en 2013.

Par ailleurs, dans le cadre d'une collaboration plus étroite avec la Région Wallonne, le Ministre Cerexhe a formulé une demande d'avis sur la proposition du Ministre Nollet relative à la constitution d'un Conseil de la Politique Scientifique Wallonie-Bruxelles. L'avis n°41 du Conseil a été adopté le 10 janvier 2013.

Le tableau de bord

Pour rappel, en 2010, le Conseil de la Politique scientifique de la Région de Bruxelles-Capitale a émis un avis d'initiative portant sur la mise en place d'un tableau de bord de la recherche et de l'innovation en Région de Bruxelles-Capitale. Dans cet avis, il préconise lancer une étude à ce sujet. Sur proposition du Cabinet du Ministre Cerexhe, le CPS a lancé un marché public pour effectuer cette étude. IDEA Consult a entamé ces activités au 1er décembre 2011 pour une période de 4 mois.

Cette étude a abouti à deux documents clés : Nous disposons d'une part, d'un tableau de bord avec 33 indicateurs, divisés en plusieurs dimensions et sous-dimensions, comme les inputs, les entreprises, une dimension économique, etc. Celui-ci est disponible sous forme d'un fichier excel qui reprend les données disponibles à partir de 2005 pour chaque indicateur. Nous disposons d'autre part, pour chacun de ces indicateurs d'une fiche technique qui permettra à l'agent en charge de l'actualisation, de pouvoir facilement recueillir les données les plus récentes chez les producteurs de ces indicateurs. De plus une formation est prévue pour cet agent.

En avril 2012, cette demande a été élargie à une analyse profonde et comparative des données collectées. Les principaux résultats de cette analyse ont été présentés et commentés lors du colloque du 6 novembre 2012 organisé par Innovative Brussels (voir infra). Un avis sur ces travaux est en préparation et suivra en 2013.

Le renouvellement de la stratégie bruxelloise en matière de R&D

Le Conseil a participé activement au suivi de l'étude entamée en 2011 sous l'égide du Ministre Cerexhe. Plusieurs membres ont notamment participé aux ateliers de réflexion organisés dans le cadre de cette étude au mois de janvier 2012. Le rapport final a pu être consulté par le Conseil. Le cabinet du Ministre Cerexhe s'est penché sur ce rapport et a formulé une « mise à jour du Plan Régional pour l'Innovation de la RBC ». Le document ainsi produit a été étudié par un groupe de travail commun CPS-CES, les commentaires et propositions sont reprises dans l'avis n°38.

Le Conseil a, en parallèle, constitué un groupe de travail qui s'est concentré dans un premier temps sur une proposition concrète relative aux programmes d'impulsion et à la politique de clustering. Ceci a été adopté par l'assemblée plénière sous forme de l'avis n°39.

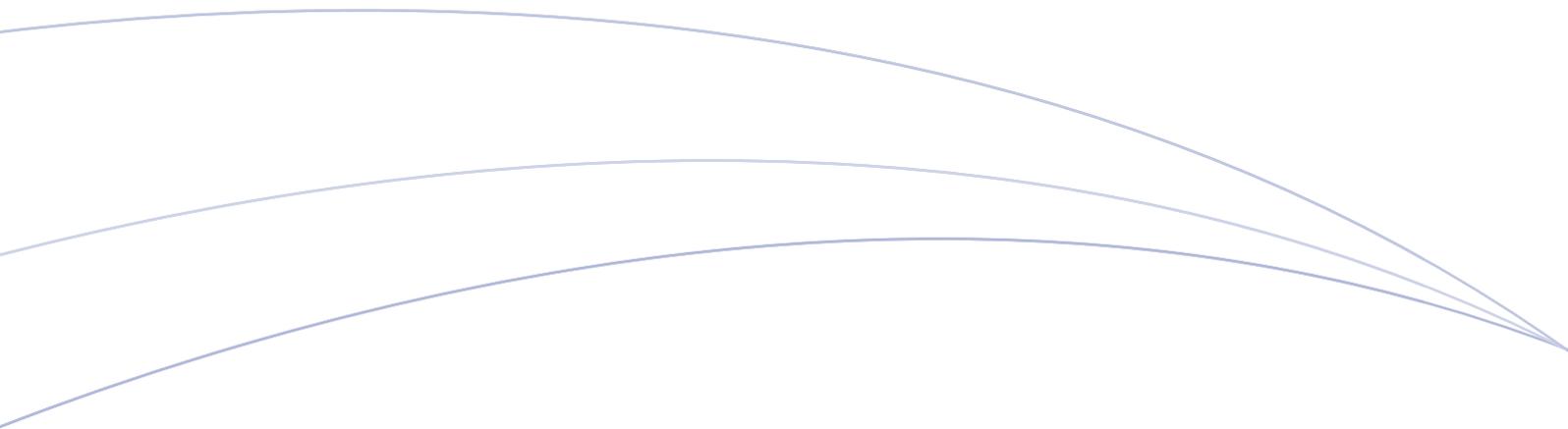
La promotion de la R&D

Une autre tâche confiée par le Ministre Cerexhe au début de l'année 2011 concernait la promotion de la R&D en Région bruxelloise. Ceci a mené à l'adoption de l'avis n°37.

En 2012, le secrétariat du CPS a suivi les travaux de Research in Brussels relatifs à ce sujet à travers un comité d'accompagnement créé à cette fin. Il est à noter que Research in Brussels était parmi les premiers à adhérer au nouveau concept de city-marketing général lancé par le Gouvernement bruxellois en 2012 et était l'organisateur du colloque « Bruxelles, une région de l'innovation », le 6 novembre 2012 à l'hôtel Métropole.

Le Conseil a également participé activement à cet événement.

	2011	2012										2013	
collaboration interrégionale				recommandation RBC-RF					avis n°40				avis n°41
promotion de la R&D	avis n°37	comité d'accompagnement "Innovative Brussels"											
tableau de bord	étude IDEA				analyse du tableau de bord IDEA						Colloque 6/11/12		
renouvellement de la stratégie		ateliers IDEA				rapport final IDEA				avis n° 38 avis n° 39			
assemblées plénières													





A joint strategy between ^{CPS^{RBC}}
Brussels and Flanders
with regard to science and
innovation policy

INTRODUCTION

On April 28th 2011 the Flemish Council for Science and Innovation (VRWI) received a letter from Olivier Witmeur, President of the Science Policy Council of the Brussels Capital Region (RWBBHG), asking for a bilateral consultation with the presidents of both councils. This request came about as a result of the assignment to the RWBBHG by Benoît Cerexhe, Minister for Economics of the Brussels Capital Region, to investigate opportunities for a joint strategy with regard to science and innovation policy.

To this end an Independent Expert Group (IEG) was established composed of:

Flemish Region	Brussels Capital Region
<i>Danielle Raspoet</i> (VRWI, co-chair of the IEG)	<i>Claude May</i> (Innoviris)/ <i>Jenny Vandenbranden</i> (RWBBHG, co-chair of the IEG)
<i>Jan Cornelis</i> (VUB)	<i>Daniele Carati</i> (ULB)
<i>Jos Van Sas</i> (Alcatel Lucent)	<i>Jeroen Deleu</i> (Sirris)
<i>Jan Verhaeghe</i> (Acrosoma-Compositrailer)	<i>Didier Malherbe</i> (UCB)

The present document is based on the inputs of these experts drawn up in the course of three meeting sessions. No additional benchmark study for the Flanders-Brussels Capital Region was performed as an input to the IEG, as the experts relied on existing studies and policy documents from both regions.

WHAT IS THE ADDED VALUE OF A JOINT STRATEGY?

Science and innovation do not stop at the border and often involve international and/or interregional cooperation. Therefore, it is important for regions to make the most of all opportunities, irrespective of where these occur. In this respect, a joint strategy between the different regions in Belgium clearly provides added value. This document investigates the feasibility of a joint strategy between Brussels and Flanders. A similar exercise is carried out for collaboration between Brussels and Wallonia. The value added of a joint strategy between regions consists of:

- Creating more economical value and a larger home market (for instance in the context of innovative procurement);
- Bringing together people with the right skills and competences;
- The use of each other's infrastructure and facilities;
- Speaking with one voice in European matters;
- Avoiding duplication of specific research and innovation programmes;
- ...

Additionally, deepened multilateral cooperation among the European regions is one of the central goals of the **European Research Area** (ERA). It has been well established that the research base in Europe is too fragmented, compared for instance to the United States. This manifests itself e.g. in duplication of research projects, competition that is limited to the actors of the region/country, a subcritical mass of research groups. Combining the research and innovation capacities of the Brussels Capital Region and Flanders can help realize scale and critical mass with respect to EU programmes (JPI's, JTI's ...) such as in the upcoming **Horizon 2020** (i.e. clustering effects). This is even more important as Flanders and Brussels are themselves relatively small regions.

More recently, the European Union launched the process of smart specialisation. Smart specialisation aims at promoting efficient and effective use of public investment by making use of synergies between countries and regions, thereby strengthening their innovative capacity.

In short, regional innovation strategies for smart specialisation (RIS3) involve a transformation agenda based on four Cs:

Choices: RIS3 is about the selection of a few investment priorities based on a process of entrepreneurial discovery to identify promising areas for specialisation.

Competitive advantage: RIS3 builds on current regional economic specialisation and mobilizes talent by matching R&D with business needs and capacities.

Critical mass: RIS3 aims at developing world class excellence clusters and providing arenas for related variety and cross-sectoral links which drive specialised technological diversification aiming at increased connectivity between regions.

Collaborative leadership: RIS3 is the result of a collective endeavour involving not only the academic world, public authorities and the business community, but also innovation users.

Therefore, in the framework of smart specialisation, a joint strategy between Brussels and Flanders clearly provides added value as both regions would reinforce each other's strengths, and synergies can be created.

Finally, the **main actors** that can benefit from a joint strategy are industry, knowledge centres (including the federal research institutes in Brussels), universities (particular attention should be given to the community-dependent universities situated in the Brussels Capital Region outside the regions of Wallonia and Flanders) and citizens.

STRENGTHS AND ASSETS

This section provides a limited list of the main strengths and assets of both regions.

MAIN ASSETS/STRENGTHS OF BRUSSELS IN TERMS OF RESEARCH CAPACITY AND INFRASTRUCTURE

Some of the main assets of Brussels:

- **Three universities** are present in Brussels: Université Libre de Bruxelles, Université Catholique de Louvain-La-Neuve (medical faculty), Vrije Universiteit Brussel, as well as many higher education institutes.
- There is also a high concentration of **ICT industry** and **decision-making centers (headquarters)** in the Brussels Capital Region.
- The high concentration of **hospitals** in Brussels is important for healthcare innovation: l'hôpital Erasme, l'hôpital Saint Pierre, l'hôpital universitaire des enfants Reine Fabiola, l'hôpital universitaire Brugmann, UZ Brussel, Cliniques Universitaires Saint-Luc, Clinique Saint-Jean, ...
- Different collective research centres are located in Brussels such as Centexbel, CRIC/OCCN, CTIB/TCHN, WTCB/CSTC, Sirris, OCW/CRR, not to forget the initiatives Brufotec (food industry) and Tecnolec (electrotechnical and renewable energy).
- Brussels, the most cosmopolitan city in Belgium, is in itself a "**living lab**" for socio-economic innovation involving unique user communities.
- The presence of international institutions: the European Commission, the European Parliament, NATO, ...

Thanks to these assets, Brussels is the second wealthiest European region in terms of GDP per capita – just behind inner-London. At the same time Brussels has an enormous unemployment problem. Today Brussels has the second highest unemployment rate of all European capitals (behind Berlin). In October 2005 Brussels counted 90000 unemployed, among whom 63369 were eligible for government support (approximately 23% of the total population of the city). This has its implications on the Brussels Capital Regions budget: access to public funding for R&D is very limited, even though the Brussels Capital Region has doubled its R&D budget over the last five years (about 40 million euro in 2011).

MAIN ASSETS/STRENGTHS OF FLANDERS IN TERMS OF RESEARCH CAPACITY AND INFRASTRUCTURE

Some of the main assets of Flanders:

- 5 university Associations: Ghent University, Catholic University of Leuven (including HUBrussels), University of Antwerp, University of Hasselt, Free University of Brussels
- Institute for Tropical Medicine (ITG)
- 4 **strategic research centres**: IMEC, VIB, IBBT, VITO
- NERF (Neuro-Electronics Research Flanders)
- Many important **industries** in different technology areas: Agfa-Gevaert, Alcatel-Lucent, Bekaert, Johnson & Johnson, Recticel, Umicore, ...
- Many important **spin-offs** and **spin-outs, high-tech SMEs ...**
- Other important **research and innovation structures**:
 - Competence centres Flanders' Drive, FMTC, Flanders' Food, VIL, VIM, Flanders' Plastic Vision, Flanders' Synergy, Flanders' InShape
 - Flemish Supercomputer Centre (VSC)
 - Flanders' Care Platform
 - Collective Centres (e.g. BIL, Centexbel, CRM, OCW, SIRRIS, WTCB, WTOCD ...)
 - CMI (Centre for Medical Innovation)
 - Light structures: FISCH (Flanders Initiative for Sustainable Chemistry), SIM (Strategic Initiative Materials)
 - I-Cleantech vzw
 - Generaties (Renewable Energy Technology)
 - Smart Grids Flanders
 - Flemish photovoltaic initiative (VFI)
 - Biobase Europe
 - KIC EIT Inno-energy
 - Energyville Genk (Knowledge centre on green energy technology)
- **Living lab** 'Electric Vehicles', ICT testbeds, ...
- University **hospitals**: UZ Gent, UZ Gasthuisberg, UZ Antwerpen, UZ Jette

PRIORITY DOMAINS IN THE FLEMISH REGION AND THE BRUSSELS CAPITAL REGION

R&D BUDGET IN FLANDERS AND BRUSSELS

The overall budget for R&D in the Brussels region is about 40 million euro (in 2011) of which about 7 to 10 million euro is dedicated to 'top-down' programmes.

In Flanders the regional and community authorities for research and development were bundled. This results in an overall budget for R&D of about 1.231 billion euro (2011) (EWI-speurgids 2011). Of this budget 850 million euro falls under the authority of Flemish Minister for Innovation Ingrid Lieten, 317 million euro to Flemish Minister for Education Pascal Smet (percentage of R&D in the university operational budget). The rest of the budget is distributed across the other policy domains.

The bulk of the budget of the Minister for Innovation (about 75%, i.e. 638 million euro) is assigned to 'bottom-up' financing such as FWO, BOF, IWT R&D programme, IOF, SBO, TETRA, PW0, ...

The remaining 25% of the budget (213 million euro) is assigned to priority domains such as the strategic research centres: IMEC (45.72 million euro in 2011), VIB (40.78 million euro in 2011), IBBT (24.77 million euro in 2011) and VITO (43.74 million euro in 2011); NERF (0.94 million euro in 2011), TBM (Biomedical Research) (5.7 million euro in 2011), agricultural research (10.12 million euro in 2011), VLIZ (Flanders Marine Institute) (2.98 million euro in 2011). Additionally, IWT has a budget for innovation initiatives in priority domains by the Flemish government (50.63 million euro in 2011): for instance VIL (Flemish Logistics Institute), VIM (Flemish Mobility Institute), FISCH (Flanders Initiative for Sustainable Chemistry), SIM (Strategic Initiative Materials), Flanders' Drive, Generaties (Renewable Energy Technology), Flanders' Food, Flanders' Mechatronics Centre, ... (VRWI advice 162).

PRIORITY THEMES OF BRUSSELS

Brussels has a tradition in employing a top-down approach when setting priority themes. For each of the following themes impulse programmes were created, each with an allocated budget.

- ICT (2D/3D imaging; knowledge management, mobile computing applications);
- Life Sciences (themes 2007: Cancer, Cellular Therapy, Medical Devices, Nutrition Health);
- Environment (themes 2008: Eco-construction and eco-design, Green or Renewable Energy, Pollution and Waste, Mobility).

In 2011, 2 projects in the domain of life sciences were launched: Nano-iris and Clinicobru.

PRIORITY THEMES OF FLANDERS

The Flemish science and innovation policy has created important possibilities for bottom-up initiatives as significant resources are present for the bottom-up funding of projects (FWO, IWT, BOF).

Additionally, in the past Flemish science and innovation policy recognized and acknowledged the need to provide sufficient resources towards future-oriented spearheads. These top-down interventions resulted in the current four strategic research centres: IMEC, VITO, VIB and IBBT. This concentration of resources has often been the result of the combination of successful 'bottom-up' efforts and excellence in terms of the achievements of the research community, both academically and industrially.

Additionally, challenge-driven and innovation-oriented resource concentrations and platforms exist (Competence poles such as VIM, VIL and light structures such as SIM, FISCH ...) aiming at maximally supporting the business community with knowledge applications in a specific domain.

In 2005-2006 the Flemish Science Policy Council (VRWB, the predecessor of the VRWI, The Flemish Council for Science and Innovation) conducted a technology foresight study in which relevant players (industry and knowledge institutions) agreed on six strategic technology clusters (including 30 priority domains, see below). Later on, together with Flanders' Chamber of Commerce and Industry (VOKA), industry and knowledge federations, for each cluster one or more specific spearhead initiatives were formulated, with the potential of initiating breakthroughs in their respective fields.

The *six VRWI technology clusters* (2006) are the following:

- Transport Logistics Services Supply Chain Management
- ICT and Services in Healthcare
- Healthcare Food Prevention and Treatment
- New Materials Nanotechnology Manufacturing Industry
- ICT for Socio-economic Innovation
- Energy and Environment for Services and Manufacturing Industry

In 2011 Ingrid Lieten, the Minister for Innovation, put forward six innovation nodes. These nodes are based on the transposition of the six VRWI technology clusters on the European grand societal challenges.

The *Six Innovation nodes* are the following:

- Transformation through innovation (industrial innovation policy).
- Innovation in care;
- Eco-innovation;
- Green energy;
- Sustainable mobility and logistics;
- Social innovation.

HOW CAN THE PRIORITY THEMES/STRENGTHS OF BOTH REGIONS BE MATCHED?

To determine a joint strategy between Brussels and Flanders the priority themes and strengths of each region were matched in the table below.

Brussels region	Flanders region
ICT priority theme ICT industries Living lab function of Brussels	IMEC IBBT VRWI-cluster 5 (ICT for socio-economic innovation) ICT testbeds e.g. Alcatel-Lucent, Agfa-Gevaert ... Flemish Supercomputer Centre
Environment priority theme In 2012 two platforms will be established: Eco-build and Bru-wind	VITO I-Cleantech vzw Generaties FISCH Smart Grids Flanders Flemish photovoltaic initiative Energyville Genk Living lab 'electric vehicles' VRWI-cluster 6 Energy and Environment for services and manufacturing industry Innovation node 'Green Energy', 'Eco-Innovation', 'sustainable mobility and logistics' Innovation Steering Groups 'Green Energy', 'Eco-Innovation', 'Construction' EIT-KIC Inno-Energy
Brussels hospitals (Care) Clinico-bru	Flemish (university) hospitals Innovation node 'Innovation in care' Institute for Tropical Medicine (ITG) Centre for Medical Innovation (CMI) Johnson & Johnson Agfa-Gevaert NERF Flanders' Care
Life Sciences priority theme Nano-iris	VIB NERF VRWI-cluster 3 Healthcare Food Prevention and Treatment

Note: All universities are strongly involved in above research themes.

Recommendation:

On the basis of the current initiatives in both regions, the IEG sees opportunities for a joint strategy between Brussels and Flanders on five topics.

1. *ICT and Society (vertical theme) (Brussels ICT industries, Brussels living lab; IBBT, IMEC, ICT testbeds, Flemish Supercomputer Centre);*
2. *Environment and Energy:*
 - *Sustainable Construction (vertical theme) (Eco-build; iRG Construction, Round Table Construction);*
 - *Green Energy (vertical theme) (Bru-wind; Generaties, Smart Grids Flanders, Flemish Photovoltaic Initiative, Energyville Genk, Living lab 'electric vehicles', Innovations node 'Green Energy', iRG 'Green Energy');*
3. *Sustainable Mobility and Logistics (vertical theme);*
4. *Medical Research & Medical Care (vertical theme) (Clinico-Bru & Flanders' Care);*
5. *Industrial Transformation through Innovation (horizontal theme);*

These themes can be used to trigger collaborative research between the regions. Such collaboration will be facilitated by removing the main bottlenecks for a joint strategy (see further). Exchange of best practices between similar platforms in both regions (e.g. ClinicoBru & Flanders' Care) could be a first phase. In a second phase, it should be investigated whether a joint call in both regions is feasible for these themes. Practical problems should be well outlined before implementing any joint calls.

WHAT ARE THE MAIN BOTTLENECKS FOR A JOINT STRATEGY AND HOW CAN THESE BE REMOVED?

CROSS-BOUNDARY INVESTMENTS IN SPIN-OFFS

Arkiv II, managed by PMV represents a 200 million euro government investment in public/private Venture Capital funds. After 2 years, the spin-off should have an exploitation seat in Flanders. For Flemish community institutes in Brussels this presents a serious drawback and an unfair regulation with respect to other Flemish community institutes, certainly because the number of spin-offs is a Key Performance Indicator (KPI) for the distribution of IOF money to the University Associations. It is also well known in the literature that proximity of spin-offs to the knowledge centers that founded them is both beneficial for as well as an essential condition to create a regional ecosystem for new high-tech ventures and attracting foreign investments.

In the Brussels region the programme 'Spin-Off in Brussels' (SOIB) was created. This programme aims at setting up new enterprises in the Brussels region. On the one hand SOIB is oriented towards Universities and University Colleges for setting up academic spin-offs, on the other hand SOIB is oriented towards enterprises and collective research centres for establishing industrial spin-offs (spin-outs).

Recently the Flemish government set up the 'SOFI-fonds' (Spin-Off financieringsinstrument) in Flanders. This fund (10 million euro) is oriented towards the four strategic research centres of Flanders (IMEC, VIB, IBBT, VITO) for establishing spin-offs.

Recommendation:

At the operational level, IWT (Vinnof), PMV (Arkimedes) and INNOVIRIS should agree on which constraints could be relaxed and which bottlenecks (for instance the geographical constraints) should be removed to facilitate collaboration between the regions. This could be investigated by developing some case studies; Financial fluxes between the regions could be monitored.

MUTUAL RECOGNITION OF PEER EVALUATION IN SELECTED PROGRAMMES

Recommendation:

Mutual recognition of evaluations in selected programmes by INNOVIRIS and IWT (quality, due diligence, ...) should simplify collaborative and joint research, whereby each of the regions contributes financially to the work packages and/or economic partners of its own region.

SPEAKING WITH ONE VOICE IN EUROPEAN MATTERS

The negative effects of not being able to speak with one voice in European matters manifests themselves in the Belgian political framework (see 2011 Policy Mix Peer Review Belgium Report). More particularly as European initiatives such as Joint Programming, ESFRI ... ask for a more strategic approach from the Member States it is vital for a small country such as Belgium with different autonomous regions to be well prepared for these debates.

Recommendation:

To make an impact at European level a clearer common position is needed, for instance with regard to European matters such as Horizon 2020. Common viewpoints between the Brussels and Flemish regions should already be created at the level of the different regional advisory councils or administrations.

DIFFERENCES IN LEGISLATION ACROSS THE REGIONS

There are differences in legislation ('decreten en ordonnanties') between Brussels and Flanders, for instance with regard to the construction sector. Generally, this results in extra costs for institutes and companies.

Recommendation:

Without hampering the autonomy of the regions, removing barriers across the regions in some legislative rules is desirable.

THE REGIONALISATION OF SCIENCE AND INNOVATION POLICY: THE CASE OF IAP

Due to the regionalisation of science and innovation policy, the IAP-programme together with its budget will (probably) disappear in 2017. In the framework of this programme researchers collaborate in networks across the communities and within different scientific domains. International experts have evaluated this programme as excellent (Ex-post evaluation of the IAP programme, Phase VI, 2007-2011).

Recommendation:

Given its clearly demonstrated added value, the IEG recommends that joint calls in the spirit of the IAP-programme should continue, preserving scientific collaboration across the regions. Discontinuation of this programme would imply an irretrievable loss of scientific quality and critical scientific human capital.

INTERREGIONAL COLLABORATION WITH REGARD TO SCIENCE COMMUNICATION

Regional budgets for science communication are generally very small, eliciting limited or no effect on students' interests in pursuing science and technology studies.

Recommendation:

Common calls for multilingual science communication projects should be launched to obtain larger scale programmes and attain measurable effects of science communication strategies. Exchange of information between the regions on how science communication should be done should also be organized.

INTERNATIONAL COMMUNICATION "BRUSSELS-WALLONIA" AND "BRUSSELS- FLANDERS"*Community matters:*

In matters of the communities there is currently a discrepancy between the French community and the Flemish community, both competent for certain policy domains in Brussels (e.g. education). The former are consistently communicating about Wallonia-Bruxelles and the latter about Vlaanderen (also in matters of higher education – see Flamenco), while they are both using Brussels as a strong brand to attract foreign students and generate economic value.

Interregional matters:

The Brussels metropolitan area (for a definition in terms of employment, see Marissal et al., 2006) consists of a part of Vlaams Brabant and Brabant Wallon which forms a de facto socio-economic entity.

Recommendation:

For international communications, agreements should be made to have a comprehensive, compatible presentation of this region so that foreigners are attracted and get a coherent view on this region.

REFERENCES:

Activiteitenverslag 2010. Innoviris.

Conceptnota 'Innovatiecentrum Vlaanderen'

Ex-post evaluation of the IAP programme, Phase VI, 2007-2011. Main Evaluation Report.

EWI-speurgids 2011.

2011 Policy Mix Peer Review Belgium Final Report

VRWI- studiereeks 18a en b

Memorandum, Advies nr 29 van de Raad voor het Wetenschapsbeleid van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest.

Marissal Pierre, Medina Lockhart Pablo, Vandermotten Christian, Van Hamme Gilles, De socio-economische structuren van België Exploitatie van de gegevens over de werkgelegenheid van de socio-economische enquête van 2001, 2006, FOD Economie.

Vlaams Indicatorenboek (2011).

VRWI advies 162. Beleidsbrief W&I 2012.



Avis CPS^{RBC}

AVIS

n°38

Avis n° 38 concernant le document « Mise à jour du Plan Régional pour l'Innovation de la Région de Bruxelles-Capitale »

Cet avis a été préparé par le Groupe de travail «mise à jour PRI» du CPS^{RBC} conjointement avec le CESRBC. Il a été adopté par l'assemblée plénière le 23 octobre 2012.

Avant-propos

Conformément à l'article 4 §1, al.2 de l'ordonnance du 10 février 2000 (MB 16.03.2000), le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, par son Ministre de la Recherche, Monsieur Benoît Cerexhe, a saisi le Conseil de la Politique scientifique de la Région de Bruxelles-Capitale d'une demande d'avis relative au document en titre.

Après examen par sa Commission Economie-Emploi-Fiscalité-Finances lors des séances du 6 septembre et 11 octobre 2012, le Conseil économique et social de la Région de Bruxelles-Capitale conjointement avec le Conseil de la Politique scientifique de la Région de Bruxelles-Capitale émettent l'avis suivant.

Document de base

- « Mise à jour du Plan Régional d'Innovation en Région de Bruxelles - Capitale », Cabinet Cerexhe.

Avis du Conseil de la Politique scientifique

Considérations générales

Le CPS^{RBC} ainsi que CES^{RBC} accueillent favorablement la mise à jour du plan Régional d'Innovation qui vise à faire évoluer le système régionale de la recherche, le développement et l'innovation. En particulier, ils soutiennent totalement l'idée générale selon laquelle les politiques de recherche et d'innovation doivent être mieux articulées et gérées de concert.

Ils se réjouissent du large effort de concertation et d'étude externe qui ont accompagné sa préparation.

La large concertation dont question ci-avant s'est notamment traduite par la participation des deux Conseils à la formulation du document joint en annexe au présent avis. Celui-ci est le résultat d'un important travail des deux conseils, avec le support du cabinet, d'Innoviris, de l'ABE et de l'équipe d'IDEA Consult, après la présentation d'une première version du document. La nouvelle version du document est donc approuvée telle quelle par les deux conseils.

Les membres des deux Conseils estiment toutefois important d'insister sur les points suivants :

- Si les conseils comprennent bien qu'il n'est pas opportun de chiffrer les mesures reprises dans le document, ils soulignent l'importance critique de poursuivre les efforts afin de renforcer les moyens de la politique de recherche et d'innovation qui doit être un des principaux moteurs du développement régional.
- Les membres des deux Conseils mettent par ailleurs en avant qu'après dix ans de politique de RDI régionale, le système et les mesures mis en place méritent être évalués et ils accueillent favorablement cet intention formulée dans le document. Les deux conseils souhaitent continuer à être associés de près à l'effort d'évaluation et de conception de nouvelles mesures.
- Dans la mesure où le plan ne priorise pas les différents axes de la mise à jour de la stratégie ; les deux conseil espèrent être associés à cet exercice dès que les moyens budgétaires seront connus.

En ce qui concerne la politique de création de nouveaux clusters (axe 2 du document), le CPS^{RBC} souhaite souligner les propositions faites à cet égard dans son avis n°39. Il souligne la nécessité de veiller à ne pas créer dans la sphère publique des initiatives qui pourraient être développées à partir de structures existantes dans les sphères privées et académiques et participent déjà à la dynamique de l'écosystème bruxellois.

AVIS

n°39

Avis n° 39 Concernant la mise à jour de la stratégie de recherche et innovation en RBC, en particulier les programmes d'impulsion et la politique de clustering

Cet avis a été préparé par le Groupe de travail «strategy» du CPS^{RBC}. Il a été adopté par l'Assemblée plénière le 23 octobre 2012.

Avant-propos

Conformément à l'article 4 §1, al.2 de l'ordonnance du 10 février 2000 (MB 16.03.2000), le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, par son Ministre de la Recherche, Monsieur Benoît Cerexhe, a saisi le Conseil de la Politique scientifique de la Région de Bruxelles-Capitale d'une demande d'avis relative à la mise en place de « plateformes stratégiques multidisciplinaires » que le CPS avait proposé au Gouvernement dans son Mémorandum de fin 2009 (avis n°29).

La demande fait notamment suite à une étude sur la « Mise à jour de la stratégie pour la recherche et l'innovation en Région de Bruxelles-Capitale » confiée fin 2011 par le Ministre Cerexhe au bureau de conseil « IDEA Consult ».

Documents de base de l'avis

- V. Duchêne, P. Padilla, A. Wautelet, Rapport final de l'étude « Mise à jour de la stratégie pour la recherche et l'innovation en Région de Bruxelles-Capitale » exécuté par IDEA Consult
- Rapports d'activités d'Innoviris 2007 à 2011.
- D. Foray, PA David, B. Hall, Smart specialization, the concept, Knowledge Economists Policy Brief n°9, EC Expert Group « Knowledge for Growth »
- Design of cluster initiatives – an overview of policies and praxis in Europe, IRE subgroup « Regional clustering and networking as innovation drivers »

Introduction

Le présent avis concerne essentiellement la mise en place d'une formule de financement pour réorienter la politique de recherche et innovation de la RBC dans une logique de « smart specialisation » et de « clustering », deux dimensions clairement mises en avant dans l'étude réalisée par IDEA Consult. Il convient toutefois de noter qu'il ne s'agit pas de la mise en œuvre d'une initiative entièrement nouvelle dans la mesure où une série d'initiatives existantes s'inscrivent déjà pour tout ou partie dans cette logique. Au rang de celles-ci s'inscrit en premier les programmes d'impulsion qui ont été lancés dès 2006.

La première partie de cet avis présente un bilan des programmes d'impulsion actuellement en vigueur. La deuxième consiste en une analyse de leurs points forts et de leurs faiblesses. La troisième établit les liens entre ces programmes et les clusters puis propose des évolutions possibles pour inscrire ce volet de la politique régionale dans une logique de smart specialisation.. Le quatrième volet revient sur la notion de cluster et la façon de les mettre en œuvre. La conclusion se présente sous forme de 4 recommandations.

Remarque :

Le présent avis aurait pu avoir un périmètre d'analyse plus large. Afin de concentrer l'analyse et le propos, il a été décidé que les questions de gouvernance et de transversalité de la politique régionale (càd l'analyse de la chaîne de valeur et ses mailles éventuellement manquantes) ne seraient pas traitées dans le cadre de cet avis.

Le groupe de travail qui est à la base du présent avis est présidé par O. Witmeur. Ont participé aux réunions: N. Ackerman (ABE), A. Bovy (UCL), D. Carati (ULB), P. Claeys (VUB), P. De Baetselier (VUB), J. Deleu (Sirris), F. de Kerchove (Agoria), A. Demaegd (Cabinet Cerexhe), C. Mancel (Cabinet Cerexhe), C. May (Innoviris), E. Misrachi (UCM), K. Servaty (UCL) et L. Wyns (VUB).

Le secrétariat est assuré par J. Vandenbranden.

Les programmes d'impulsion (2006-2011)

Un programme d'impulsion est un programme de recherche qui se situe en aval de la recherche fondamentale et en amont de la recherche industrielle. Il vise à renforcer le potentiel d'innovation de la Région, avec un objectif économique à moyen terme. A cette fin, son exécution est confiée à des équipes de recherche de haut niveau qui, en s'organisant en réseau, s'assurent d'atteindre une certaine masse critique.

Dans le cadre de la mise en œuvre du Plan pour la Recherche et l'Innovation de 2005, de tels programmes, pour lesquels un financement à 100 % des projets sélectionnés est prévu, visent en particulier à établir et/ou renforcer des réseaux d'excellence en matière de **TIC, Sciences du Vivant et l'Environnement** au sein de la Région. Suivant un cycle de trois ans, des appels à propositions sont lancés auprès des équipes universitaires afin de se pencher sur des thématiques relevant de ces trois priorités de la Région de Bruxelles-Capitale, comme définis dans le Plan Régional pour l'Innovation.

On trouvera e annexe 1 la liste des projets qui ont été financé.

Quelle évaluation peut-on déjà faire des programmes d'impulsion lancés depuis 2006 ?

Remarque préliminaire: Les résultats des programmes d'impulsion sont à ce stade **intermédiaires**. Effectivement, un premier bilan peut être dressé sur base des résultats des projets après 3 ans, mais tous les projets sont encore actuellement en cours. Une évaluation complète ne sera possible qu'avec plus de recul. Les premiers projets (dans le secteur de l'ICT) se sont terminés fin 2012 ou 2013 et d'autres financements, suivant d'autres formules classiques de financement de R&D, seront nécessaires avant d'aboutir à une réelle valorisation sous forme de création de spin-off, de vente de licences,...

Toutefois, nous pouvons déjà constater que **deux voies de valorisation économique** distinctes sont actuellement suivies. D'une part plusieurs spin-offs ont été créées ou sont en gestation. D'autre part, plusieurs projets suivent davantage la voie de la collaboration industrielle.

Notons que ces collaborations industrielles sont au cœur de la formule de financement des "plateformes stratégiques", une variante des programmes d'impulsion, lancée depuis 2010. Celles-ci abordent en effet des thématiques de recherche qui répondent réellement aux besoins des industriels bruxellois. Sur ce plan, ils se rapprochent déjà des notions de smart specialisation et/ou clustering dont il sera question dans la suite de cet avis.

Une enquête menée par le groupe de travail auprès des acteurs concernés par les programmes d'impulsion met en avant plusieurs points forts ainsi que quelques faiblesses.

Les grands **points forts** sont les budgets importants à l'échelle régionale qui y sont consacrés par projet. Ils permettent de développer des projets solides avec des équipes disposant des compétences complémentaires. Ces programmes ont réellement renforcé la collaboration et la synergie entre les universités, les centres de recherche bruxelloises et les acteurs économiques. Ils les ont poussé à travailler sur des thématiques nouvelles qui n'avaient pas encore été exploitées en Région Bruxelloise et leur permettent de créer des collaborations internationales. Enfin, cette formule a surtout permis à des équipes de recherche fondamentale de faire le pas vers une recherche plus appliquée qui pourra ultérieurement être valorisée en Région de Bruxelles-Capitale.

Les **faiblesses** mises en avant concernent principalement le manque d'un outil de financement en aval de la formule mais avant l'émergence d'une nouvelle activité économique. Bien souvent un projet SOIB est lancé en parallèle, mais ceci implique qu'il faut trouver un chercheur intéressé par cette voie. Pour faire face à cette lacune, des crédits "proof of concept" et/ou "brevet" sont maintenant proposés. Ensuite, de façon plus générale, il convient d'élargir les modes de valorisation traditionnelles en dépassant les options classiques de création de spin-off et accord de licence. Il convient ici de faire preuve de plus d'ouverture dans une optique d'innovation ouverte, de collaborations transrégionales et de rayonnement international.

En ce qui concerne la programmation et le choix des thématiques, il est mis en avant qu'une meilleure concertation avec les acteurs (universités, entreprises, fédérations, clusters) devrait être envisagée.

Au-delà de la formule telle que mise en œuvre à Bruxelles, il convient également d'aborder la taille critique des projets sous un triple point de vue. D'une part, si les financements proposés sont importants à l'échelle régionale, ils sont très inférieurs à ce que d'autres régions dégagent. Bruxelles dispose d'une base scientifique conséquente, mais ne couvre pas nécessairement tous les domaines de pointes de façon exhaustive/détaillée. Enfin, lors de la création de spin-off, la question de la taille initiale de l'entreprise et/ou du nombre de spin-offs créées par rapport aux budgets investis ne doit pas être sous-estimée.

Quelle formule pour le futur ?

Avant d'entrer dans le détail de la formule proposée pour l'évolution future des programmes d'impulsion, il convient sans doute de revenir sur la notion de « smart specialisation » et la dynamique qui l'accompagne.

"It should be understood at the outset that the idea of smart specialisation does not call for imposing specialisation through some form of top-down industrial policy that is directed in accord with a pre-conceived "grand plan". Nor should the search for smart specialisation involve a foresight exercise, ordered from a consulting firm. We are suggesting an entrepreneurial process of discovery that can reveal what a country or region does best in terms of science and technology. That is, we are suggesting a learning process to discover the research and innovation domains in which a region can hope to excel."

(Foray, David & Hall, 2009)

Compte tenu de ce qui précède, le Conseil estime qu'une formule en deux périodes de trois ans se dégage.

■ Une seule approche pour les trois premières années

Au niveau scientifique, il s'agit d'adopter une approche '**push**' qui vise à encourager de très bonnes équipes plus fondamentales à s'intéresser à la recherche plus appliquée ou des équipes déjà impliquées dans la recherche appliquée à développer leurs activités dans une optique de valorisation à moyen terme. Il s'agit également de les pousser à collaborer et à faire preuve de plus de transversalité.

L'objectif de cette première phase, dite 'programme d'impulsion', doit être d'évaluer les pistes de valorisation et accompagner le processus dès le démarrage du projet. A ce sujet, il faut souligner l'importance d'inclure des industriels (via les fédérations et les approches sectorielles de l'ABE) et les acteurs régionaux tant lors des choix des thématiques que par la suite dans les comités de sélection et d'accompagnement. En fonction des projets, ces acteurs devraient pouvoir siéger dans le comité de pilotage afin de pouvoir suivre le projet de façon très proactive.

Au niveau de la programmation des thèmes :

- Un thème par an permet d'organiser une concurrence entre les projets et la mise en place de collaborations
- Compte tenu de la taille du tissu scientifique de la région, les thèmes peuvent rester relativement génériques.
- Si on choisit des thématiques plus précises, il conviendra généralement de les inscrire dans des collaborations inter-régionales.
- La définition et la programmation doivent rester transparentes et tenir compte des tendances de recherche mises en avant au niveau de l'EU.

Au cours de la troisième année, une évaluation devra être réalisée pour déterminer les orientations de la phase 2 ou arrêter le programme.

■ Deux options pour les prolongations (deux ou trois années suivantes)

1. Développement d'une spin-off ou collaboration industrielle de grande ampleur

Cette première option concerne typiquement l'approche déjà appliquée dans le cadre des programmes d'impulsion en cours. Toutefois, compte tenu des expériences du passé, quelques adaptations sont nécessaires.

Si on s'oriente vers la création d'une spin-off, il conviendra, d'une part, de renforcer les moyens disponibles pour le financement des « **Proof of Concept** » pour lesquels il y a une lacune et, d'autre part, s'assurer de la mise sur pied d'une **équipe entrepreneuriale** au sens large aussi expérimentée que possible. Les activités de recherche et innovation dans le cadre du programme d'impulsion sont souvent encore trop en amont pour directement déboucher sur un projet SOIB.

Si on s'oriente vers une collaboration industrielle de grande ampleur (accord de licence ou collaboration bilatérale), il conviendra d'assurer la pérennité de l'activité de recherche à Bruxelles.

2. Transfert de connaissances vers les clusters d'entreprises : les nouvelles plateformes stratégiques

Remarque importante :

Dans la suite de cet avis, la notion de plateforme stratégique est utilisée pour décrire la poursuite d'un programme d'impulsion lié à un cluster. Il s'agit donc d'une définition correspondant à un périmètre plus large que par le passé

Cette deuxième option de renouvellement aurait comme objectif d'accélérer le transfert de connaissance et la collaboration ouverte avec des acteurs existants au sein d'un 'cluster'. Il s'agit donc d'une approche de type '**pull**' qui doit être conduite par un comité de pilotage essentiellement composé de représentants du monde socio-économique (industriels, utilisateurs potentiels, services publics, ...). A ce niveau, il est fondamental de poursuivre le développement d'interactions entre les universités et le tissu régional.

Sur ce plan, le conseil souligne l'importance d'inclure des pouvoirs publics comme utilisateurs/clients dans les comités de pilotage. Citons l'exemple dans le domaine de la santé e-Health, où une concertation régulière avec l'INAMI est indispensable pour la bonne réussite de ce type de projets.

Ce type de projet gagnerait également à être synchronisé avec d'autres approches sectorielles menées dans d'autres régions belges ou européennes. Sur ce plan, nous renvoyons notamment vers les recommandations du Independent Expert Group en ce qui concerne la collaboration interrégionale.

La bonne mise en œuvre de cette politique nécessite plus de synergie entre les acteurs du transfert de technologie. A cette fin, il est utile de créer un réseau des interfaces bruxelloises.

Comment articuler les programmes d'impulsion et une politique de clustering ?

To define a cluster is not a simple task. The concept is used for a variety of different business structures: national-regional-cross-border clusters, clusters of competence, industrial or production systems and innovation systems. It is also used for different purposes: to increase the competitiveness of SMEs, support collective research, rationalise a whole industry, implement environment management system. Even though there is a multitude of definitions most of them share the idea of proximity, networking and specialisation. (Source : Design of cluster initiatives – an overview of policies and praxis in Europe)

L'efficacité d'une politique de smart specialisation sera d'autant meilleure que tous les acteurs intéressés et/ou impactés par la recherche collaborent sur une base régulière. Sur ce plan, la liaison entre smart specialisation et clustering est évidente.

Le conseil estime donc important d'encourager l'émergence et l'animation de cluster et de les relier aux plateformes stratégiques. Il note qu'à l'heure actuelle, la notion de cluster est comprise de façon assez différente par différents acteurs publics et privés. Il estime que la diversité des clusters et de leur fonctionnement est bénéfique pour autant que les initiatives ne se recouvrent pas.

Il propose d'adopter une politique guidée par quelques lignes directrices simples et transparentes qui se calquent en grande partie sur le mode de sélection et de gestion des programmes d'impulsion :

- La région doit proposer un mécanisme de financement des activités des clusters qui encourage les partenariats et les co-financements public-privé. Idéalement, ce financement doit s'accompagner d'une dynamique d'appel à projet qui permet une forme d'émulation.
- La coordination des clusters doit pouvoir être assurée par toute institution qui parvient à fédérer des acteurs complémentaires autour d'une thématique précise (logique entrepreneuriale). Il n'estime pas nécessaire d'adopter systématiquement une approche pull.
- Les activités du cluster doivent permettre de :
 - Renforcer la visibilité de ces membres et de la Région en tant que région d'innovation (« Be Brussels, Be innovative »);
 - Créer des synergies entre les différents acteurs, pour le développement de produits ou services;
 - Atteindre une masse critique en vue d'accéder à des financements EU;
 - Renforcer ou développer des partenariats inter-régionaux ou internationaux.
- Une priorité doit être donnée aux clusters qui optimisent la complémentarité entre des acteurs industriels, académiques et/ou publics bruxellois dans une logique d'innovation.
- Une priorité doit être donnée aux projets qui sont liés à la valorisation de programme d'impulsion.

Dans la mesure où les initiatives soutenues seront variées, il importe que la Région mette en place un mécanisme de supervision homogène. Sur ce plan, les rôles de Innoviris, de l'ABE et du CPS semblent complémentaires (A ce propos, voir la mise à jour de la stratégie d'innovation régionale).

Le Conseil souligne qu'Innoviris devrait jouer un rôle clé dans la sélection et la supervision des clusters représentatifs pour la Région et leur financement éventuel. En ce qui concerne la sélection des thèmes, le Conseil renvoie vers son avis n°38 concernant le document "Mise à jour du Plan Régional pour l'Innovation de la Région de Bruxelles-Capitale".

Conclusion

Dans cet avis, le conseil propose de consolider les bases d'une politique de spécialisation intelligente pour la Région Bruxelloise en partant de l'existant, notamment les programmes d'impulsion lancés suite à l'exécution du PRI depuis 2006 et les premiers clusters d'entreprises qui sont déjà présents en Région bruxelloise.

Il formule plusieurs recommandations afin d'améliorer l'interaction entre le tissu industriel et le monde académique bruxellois. En résumé :

- Poursuivre le financement des programmes d'impulsion, c'est-à-dire des programmes de recherche de haute qualité qui poursuivent un objectif de valorisation à moyen terme en prévoyant plusieurs voies de valorisation.
- Prévoir la possibilité de coupler ces programmes à l'organisation de clusters pour créer de véritables « plateformes stratégiques » qui impliquent un maximum d'acteurs de l'innovation régionale, tout en restant ouvert à des collaborations extérieures.
- Rendre la politique de clustering plus systématique et transparente en y appliquant des critères de sélections et de gestion proches de ceux des autres initiatives de recherche et innovation.
- Charger Innoviris de la gestion du processus.

Ces propositions ne constituent bien entendu que les lignes directrices d'une possible mais importante évolution de la politique régionale. Le Conseil reste bien entendu disponible pour les affiner dès que le gouvernement régional les adoptera.

ANNEXE: LISTE DES PROJETS DANS LE CADRE DES PROGRAMMES D'IMPULSION

ICT

Acronyme	COORDINATEUR	Equipes	Budget 2007-2010	Renouvellement
VariBru	CRIF (WTCM) Mr Jeroen DELEU	PROG (VUB) SSEL (VUB) WISE (VUB) CoDE (ULB) INGI (UCL)	2.384.300 €	1.997.689 €
InSilico	IRIDIA (ULB) Pr. Hugues BERSINI	COMO (VUB) IRIBHM (ULB) SWITCH (VUB)	1.809.211 €	907.603 €

Acronyme	COORDINATEUR	Equipes	Budget 2007-2010	Renouvellement
CRYPTASC	QuIC (ULB) Pr. Nicolas CERF	TONA (VUB) SCSI (ULB) PROG (VUB)	1.430.500 €	814.800 €
ARMURS	IGEAT (ULB) Pr. Éléonore WOLFF	SIC (ERM) SLN (ULB) MLG-MAP (ULB)	1.162.145 €	

LIFE SCIENCES

Titre	Coordinateur	Budget	Renouvellement
3D4Health	VUB: Jan Steyaert	2.565.800 €	1.263.200€ pour 2 ans
Nathypox	UCL: Olivier Feron	1.312.200 €	1.617.870€ pour 3 ans
TheraVIP	ULB: Dimitri Gilis	1.330.350 €	
BruBreast	ULB: Christos Sotiriou	1.441.220 €	1.175.200€ pour 3 ans
BruStem	UCL: Etienne Sokal	1.360.930 €	1.719.500€ pour 3 ans

ENVIRONMENT

Titre	Coordinateur	Budget	Renouvellement
HOLOFLOW	ULB: Frank Dubois	1.759.881 €	848.057 €
GESZ	VUB: Natacha Brion, Marc Elskens and Willy Baeyens	1.315.540 €	969.316 €
OXEROM	ULB: Michel Penninckx	901.271 €	651.498 €
GREENCOAT	VUB: Herman Terry	1.441.939 €	799.975 €
TEFRACEM	ULB: Stéphanie Staquet	1.000.635 €	672.880 €
GASEPOC	ULB: Norbert Kruse	1.070.321 €	

AVIS

n°40

Avis n° 40 :avis conjoint du CPS-RBc et du CWPS concernant la collaboration Wallonie-Bruxelles en matière de recherche

Cet avis a été préparé par le secrétariat du CPS^{RBc} conjointement avec le CWPS. Il a été adopté par l'assemblée plénière le 23 octobre 2012

Introduction

Au cours de l'été 2011, les CPS-RBc et le CWPS ont rendu chacun un avis sur le Plan d'actions conjoint Wallonie/Bruxelles pour la recherche adopté le 3 mars 2011 par le Gouvernement interfrancophone régional et communautaire. Ces avis se fondaient notamment sur un travail mené en commun par les deux Conseils sur la question de la portabilité des aides et celle de la collaboration interrégionale dans le domaine de la R&D.

En automne 2011, les deux Conseils ont remis un avis commun sur le Plan d'actions, confirmant et/ou complétant les propos développés dans leurs avis antérieurs. Ils se sont engagés, à cette occasion, à formuler des propositions communes concernant la programmation conjointe de la recherche.

Dans la foulée, les deux CPS ont proposé la constitution d'un groupe d'experts indépendants (GEI). Chaque Conseil y serait représenté par 4 ou 5 personnes chargées des formuler une proposition d'avis.

Le CPS-RBc a développé une démarche similaire vis-à-vis du VRWI. Jusqu'à présent, toutefois, seuls des contacts bilatéraux CPS-RBc/CWPS et CPS-RBc/VRWI ont eu lieu, même si une concertation tripartite n'est pas à exclure dans une phase ultérieure.

Le GEI entre la Région wallonne et la Région bruxelloise était constitué comme suit:

RBC		Wallonie	
Daniele Carati	ULB	Nathalie Burteau	UCL
Jeroen Deleu	Sirris	Marc Vanderkelen	Accord-Wallonie
Claude May	Innoviris	Marc Humblet	Sabca
Didier Malherbe	UCB	Charles Hirsch	Numflo

Le secrétariat a été assuré par Mme Jenny Vandenbranden, secrétaire du CPS-RBc. Les secrétaires du CWPS ont également assisté aux réunions.

Ce groupe a produit un rapport basé sur les contributions de ces experts pendant trois sessions de travail. Aucune étude supplémentaire de benchmarking n'a été effectuée pour la Région wallonne ou la Région bruxelloise afin de nourrir les débats. Les experts se sont appuyés sur des études existantes et les documents de politiques des deux régions.

Conclusions de la recommandation du IEG

Les conclusions du GIE concernant les possibilités de collaboration entre la Région Wallonne et la Région de Bruxelles-Capitale sont les suivantes:

- Des programmations conjointes dans les domaines des TIC, des technologies vertes et des sciences du vivant sont possibles. Il faudrait analyser plus en profondeur les domaines dans lesquelles la collaboration interrégionale aurait une plus-value, par exemple en interrogeant les pôles de compétitivité wallons, les clusters bruxellois et les fédérations professionnelles, qui s'occupent de la veille technologique et ainsi élargir le débat afin de pouvoir suggérer des propositions pointues pour de futurs appels.
- En ce qui concerne la programmation européenne, une concertation est nécessaire afin de pouvoir parler d'une seule voix en ces matières. Il est en outre proposé de concevoir des programmes sur ces thématiques européennes au niveau régional qui joueraient un rôle de levier. L'encouragement de dépôt de projets pourrait également faire l'objet d'une stratégie commune.
- Le rapprochement des administrations de la recherche est vivement encouragé, l'harmonisation des différents programmes régionaux et l'ouverture mutuelle des programmes faciliteraient les partenariats.
- En ce qui concerne la portabilité, il est proposé d'appliquer le principe et de dresser le bilan des transferts d'ici 2 à 3 ans.
- Le financement des interfaces universitaires (TTO) doit faire l'objet d'une concertation voire d'une collaboration entre les régions. Comme proposé dans l'avis A1037 du CPS Wallon, un contrat de gestion pluriannuel est à considérer.
- En ce qui concerne une collaboration entre les trois régions du pays, il est proposé de s'inspirer des PAI afin de concevoir un programme interrégional en recherche appliquée.

Avis conjoint des deux conseils

Les Conseils soutiennent pleinement ces recommandations et soulignent l'importance de cette matière en vue de la croissance des deux Régions.

En ce qui concerne les recommandations visant la collaboration Wallonie-Bruxelles, les Conseils notent que le Plan d'actions conjoint Wallonie-Bruxelles apporte déjà des premières réponses. Ils insistent pour que ce Plan soit rapidement mis en œuvre, en concertation avec les acteurs concernés. Ils prennent acte à cet égard de la note au Gouvernement du 3 mai 2012 concernant l'évaluation et l'extension du Plan et souhaitent être informés officiellement des avancées réalisées.

Les Conseils attirent l'attention sur le fait que certaines des recommandations précitées ne figurent pas ou pas entièrement dans le Plan conjoint (recommandations 2, 3 et 5). Ils estiment que ces aspects devraient être intégrés dans le Plan lors de la prochaine évaluation intermédiaire de ce dernier.

En ce qui concerne la recommandation 6, visant la collaboration entre les trois régions, une consultation au niveau du CIMPS et/ou CIS s'avère indispensable.

Les Conseils se tiennent à la disposition pour toute analyse ou avis complémentaire concernant la mise en œuvre de ces recommandations.

AVIS

n°41

Avis n° 41 concernant la constitution d'un Conseil de la Politique Scientifique Wallonie-Bruxelles

Cet avis a été préparé par le secrétariat du CPS^{RBC}. Il a été adopté par l'assemblée plénière le 10 janvier 2013.

Avant-propos

Conformément à l'article 4 §1, al.2 de l'ordonnance du 10 février 2000 (MB 16.03.2000), le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, par son Ministre de la Recherche, Monsieur Benoît Cerexhe, a saisi le Conseil de la Politique scientifique de la Région de Bruxelles-Capitale d'une demande d'avis relative au sujet en titre.

Documents

Avant-projet de décret modifiant le décret du 9 janvier 2003 relatif aux organes d'avis en matière de politique scientifique et universitaire et à la concertation entre les différents organes consultatifs de l'enseignement supérieur.

Projet d'arrêté du Gouvernement de la Communauté française portant organisation de la représentation au sein du Conseil de la politique scientifique Wallonie-Bruxelles

Note aux Gouvernements de la Région Wallonne et de la Communauté française concernant le Plan Marshall 2.VERT, Action III 1 A - Mettre en place un Conseil Wallonie/Bruxelles de la recherche scientifique

Avis A 1071 du CESW du 4 juin 2012: avis du Conseil de la Politique Scientifique concernant le projet de création d'un Conseil de la politique scientifique Wallonie-Bruxelles (NON entériné)

Introduction

Après avoir adopté en première lecture un avant-projet de décret transformant le Conseil de la Politique Scientifique de la Communauté française (qui n'a jamais été installé) en Conseil de la Politique scientifique Wallonie-Bruxelles, le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a décidé de soumettre cet avant-projet pour accord aux Gouvernements de la Région wallonne et de la Région de Bruxelles-Capitale.

En outre, le Gouvernement conjoint du 3 mai 2012 a décidé que les Ministres en charge de la Recherche organiseraient les consultations des Conseils régionaux respectifs de la Politique scientifique.

Analyse

■ Avis du Conseil de la Politique Scientifique Wallon (Avis A 1071 du 4 juin 2012)

Le 30 juin 2010, le CPS wallon a adressé un courrier au Ministre J-M.NOLLET dans lequel il se déclare défavorable à la création d'une nouvelle structure. Le Conseil préconise la mise en place de procédures de concertation souples entre le CPS wallon et le CPS de la Région de Bruxelles-capitale afin de traiter les dossiers de compétence communautaire. Il propose d'associer, dans ce cadre, la DGENORS1 et le F.R.S. - F.N.R.S. qui ne font pas partie des CPS régionaux.

Le CPS persiste à considérer qu'il n'est ni nécessaire ni souhaitable de créer une nouvelle structure pour organiser la fonction consultative sur les matières communautaires dans le domaine de la politique scientifique.

Le CPS signale que, afin de répondre au mieux à la sollicitation du Ministre J-M.NOLLET, il a longuement réfléchi à la composition et aux modalités de fonctionnement d'un organe chargé de remplir les missions visées dans la note aux Gouvernements. Les discussions n'ont pas permis de déboucher sur un consensus.

■ Analyse de l'avant projet de décret, du projet d'arrêté et de la note aux gouvernements

■ la composition du CPS W-B (Art 4 de l'avant-projet de décret et art 1er du projet d'arrêté)

Le CPS W-B serait composé des 28 membres du Conseil wallon et de 9 membres désignés par le Conseil bruxellois, parmi lesquels au moins 6 doivent être des membres issus d'universités ou hautes écoles financés par la Communauté française.

■ Fonctionnement et fréquence des réunions (exposé des motifs et art 6 de l'avant projet- de décret et art 4 et 5 du projet d'arrêté)

Le président est choisi parmi les membres représentant les institution académiques, le vice-président choisi parmi le membres issus de milieux socio-économiques.

Le bureau est composé du président, du vice-président et des membres avec voix délibérative des bureaux des CPS régionaux.

Le secrétariat est assuré conjointement par les secrétariats régionaux.

Le calendrier des réunions de ce CPS sera calqué sur celui de la moitié des séances du CPS wallon, c'est-à-dire 4 par an.

AVIS DU CONSEIL

Plusieurs éléments décrits ci-dessus nous mènent à émettre un avis défavorable aux documents présentés pour avis.

Premièrement, le Conseil appuie la position du Conseil wallon sur la considération qu'il n'est ni nécessaire ni souhaitable de mettre en place une nouvelle structure pour organiser la fonction consultative sur les matières communautaires dans le domaine de la politique scientifique. Ces questions sont actuellement traités par les Conseils régionaux respectifs et peuvent dans le futur faire le sujet de groupes de travail conjoints. La constitution d'un CPS W-B impliquerait en outre un doublement de travail pour le secrétariat bruxellois.

Deuxièmement, le Conseil observe également une certaine disproportion au niveau de la représentation des membres. Au niveau de la représentation de l'enseignement universitaire et supérieur ce problème ne se pose pas, mais au niveau des acteurs socio-économiques, la proposition mène à une disproportion de 2 ou 3 membres bruxellois sur un total de 16 ou 17 acteurs socio-économiques. Bien qu'il s'agit d'affaires communautaires, la recherche fondamentale constitue un élément indispensable dans la chaîne de RDI et implique donc aussi bien des acteurs wallons que bruxellois de la sphère économique. L'avis du CREF en cette matière est essentiel étant donné qu'il s'agit d'une matière par laquelle les universités sont directement impliquées.





Composition du Conseil ^{CPS^{RBC}}

Composition du Conseil

PRESIDENT: OLIVIER WITMEUR VICE-PRESIDENTE: VIVIANE CAMPHYN

REPRESENTANTS DES INSTITUTIONS D'ENSEIGNEMENT UNIVERSITAIRE ET SUPERIEUR

Daniele CARATI - ULB - UNIVERSITE LIBRE DE BRUXELLES
 Pierre MARAGE- ULB - UNIVERSITE LIBRE DE BRUXELLES
 Olivier WITMEUR - SOLVAY BUSINESS SCHOOL OF ECONOMICS & MANAGEMENT, ULB
 Lode WYNS - VRIJE UNIVERSITEIT BRUSSEL*
 Philippe CLAEYS - VRIJE UNIVERSITEIT BRUSSEL
 Pierre GIANELLO - UCL - UNIVERSITE CATHOLIQUE DE LOUVAIN
 Annick MASSON - HAUTE ECOLE LUCIA DE BROUCKERE – HELDB INSTITUT MEURICE
 Nicolas BERNARD - FACULTES UNIVERSITAIRES SAINT LOUIS
 Paul JANSSENS - EHSAL / HOGESCHOOL –UNIVERSITEIT BRUSSEL
 Brigitte CHANOINE - HAUTE ECOLE « Groupe ICHEC – ISC Saint-Louis – ISFSC »

REPRESENTANTS DES ORGANISATIONS REPRESENTATIVES DES EMPLOYEURS SIEGEANT AU CES^{RBC}

Viviane CAMPHYN – NELECTRA vzw
 Floriane de KERCHOVE – Agoria
 Elie MISRACHI- UCM
 Frans DE KEYSER – Beci
 Fabian SCUWIE - essencia

REPRESENTANTS DES ORGANISATIONS REPRESENTATIVES DES TRAVAILLEURS SIEGEANT AU CES^{RBC}

Valérie CLEREN – CGSLB
 Christine SCHAUT – CSC
 Philippe VAN MUYLDER – FGTB
 Samuel DROOLANS – FGTB
 Jan DEGADT - CSC

EXPERTS REPRESENTANT LES CENTRES DE RECHERCHE COLLECTIVE EN RBC

VALERIE POLLET – CSTC
 JEROEN DELEU - SIRRIS

REPRESENTANT DU MINISTRE DE L'ECONOMIE ET DU MINISTRE DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

Alain DEMAEGD

REPRESENTANT DU MINISTRE DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

Caroline MANCEL

OBSERVATEURS DES MINISTRES ET SECRETAIRES D'ETAT

Sylviane FRIEDLINGSTEIN
 Julie FISZMAN

*remplacé par Patrick DE BAETSELIER à la fin 2012.